

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-DEUX OCTOBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 16 octobre 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nathalie BEAUVY donne pouvoir à Denis BERTRAND,
- Camille CAURET donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Thierry ROYER,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Marc LE GUYADER, David L'HOMME, Sébastien PUEL, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Laurence URVOY

Délibération n°2024-149

Membres en exercice : 69 Présents : 53

Absents : 16

Pouvoirs : 8

ENFANCE JEUNESSE

SCHEMA TERRITORIAL DES SERVICES AUX FAMILLES - 2026-2030

ACCORD D'ENGAGEMENT ET DE METHODE PREALABLE

Le 11 juillet 2019, Lamballe Terre & Mer a approuvé son schéma de territorial des services aux familles (STSF) et son plan d'actions pour la période 2019-2023. Il permet d'avoir une vision globale et transversale des services et rend lisible la politique menée en faveur des familles. C'est également l'outil de référence pour les financements (publics ou privés) des futurs porteurs de projets en direction des familles. Les trois orientations stratégiques de ce schéma sont déclinées en un plan d'actions 2019-2023, autour de 3 orientations :

- Favoriser l'équilibre territorial en direction des familles,
- Renforcer et formaliser la coopération des acteurs autour du schéma,
- Poursuivre et garantir une qualité des services en adéquation avec les besoins repérés.

Le 14 décembre 2021, Lamballe Terre & Mer a approuvé le partenariat avec la CAF et les communes et validé le plan d'actions de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2021-2025. La CTG est l'opportunité, pour le territoire, de favoriser la cohérence, l'efficacité et la complémentarité des interventions conduites dans le champ social par les communes, l'agglomération, les partenaires institutionnels ou associatifs. Elle ouvre des perspectives de partenariats et de conventionnements avec l'ensemble des acteurs des politiques sociales. Signé entre la CAF, la MSA, Lamballe Terre & Mer et les 38 communes, ce contrat d'engagements politiques vise à maintenir et développer les services aux familles.

Au-delà des politiques déjà mises en œuvre avec la CAF, quatre enjeux avaient été identifiés pour la CTG sur le territoire, qui se déclinent en actions :

- L'accès aux droits et le développement des usages du numérique de proximité,
- L'accès aux droits et la prévention des impayés de loyer – au vu de la conjoncture, en lien avec la crise sanitaire,
- Le développement des coopérations territoriales pour les 16-25 ans – avec une attention particulière pour l'égalité Femmes/Hommes,
- L'animation des démarches territoriales : rôle clé du centre social intercommunal (CSI).

Afin d'appréhender le renouvellement de ces deux documents socles qui partagent des thématiques communes, dans une même temporalité, le schéma territorial des services aux familles a fait l'objet d'une demande de prolongation auprès de la CAF, pour une durée de 2 ans. Le comité du schéma départemental a donné son accord à cette prorogation.

L'objectif est d'engager une démarche d'évaluation et de diagnostic communs aux deux contractualisations actuelles afin d'optimiser le pilotage et la mise en place du plan d'actions au sein d'un document fusionné (STSF+ CTG) à compter du 1^{er} janvier 2026. Pour engager ce travail, un accord d'engagement et de méthode préalable à la signature du futur document qui portera le nom de Schéma Territorial des Services aux Familles est soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Cet accord d'engagement et de méthode, signé par la CAF, la MSA et Lamballe Terre & Mer, permet de formaliser les éléments nécessaires à la démarche :

- Les enjeux,
- Les thématiques retenues :
 - La petite enfance
 - L'enfance
 - La jeunesse
 - La parentalité
 - L'inclusion numérique, l'accès aux droits et aux services.
- Les étapes préalables :

- Diagnostic
- Axes prioritaires
- Plan d'action
- Les instances et modalités de collaboration,
- Les échanges de données,
- L'échéancier de la démarche,
- Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du STSF.

Vu

- La délibération n°2019-158 du 11 juillet 2019, approuvant le schéma territorial des services aux familles 2019-2023 et son plan d'actions,
- La délibération n°2021-197 du 14 décembre 2021, validant le plan d'actions de la Convention Territoriale Globale 2021-2025,

Considérant l'accord d'engagement et de méthode pour la mise en œuvre du futur Schéma Territorial des Services aux Familles, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE les modalités de collaboration préalables pour la mise en œuvre du futur Schéma Territorial des Services aux Familles 2026-2030,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'accord d'engagement et de méthode et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

12 NOV. 2024



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

14 NOV. 2024

De la publication le

14 NOV. 2024

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale